

9 h 00 : Accueil des participants

9 h 15 : Présentation de la formation

9 h 30 : La forêt et le bois dans le département

**La forêt des Alpes de Haute Provence, un potentiel sous valorisé.
Enjeux de la valorisation et de la transformation du bois pour les élus communaux.**

Intervenant : Communes forestières

10h45 : L' élu propriétaire et son opérateur ONF

**L'ONF, quel fonctionnement, quelles missions ?
Le rôle de l' élu propriétaire
La charte de la forêt communale.**

Intervenants : ONF, Communes forestières

12h30 : Pause déjeuner

14h00 : Les différentes politiques forestières, outils de soutien à vos projets

Quels types de financement mobilisables pour un projet forestier ? Quel cadre réglementaire ?

Intervenant : Communes forestières

15h00 : Partenaires de l' élu pour ses projets forestiers ?

Qui sont les principaux partenaires des élus ? Quelles sont leurs missions principales ? Quels appuis les élus peuvent ils attendre ?

Intervenants : Communes forestières et partenaires

17h00 : Fin de la session

Madame, Monsieur,

Elus de communes forestières, vous exercez plusieurs compétences forestières ou en lien avec la forêt et le bois. La formation des élus est une action prioritaire que met en œuvre le réseau des Communes forestières, afin de vous permettre de disposer des connaissances nécessaires à vos prises de décisions. J'ai le plaisir de vous inviter à la première session que nous organisons cette année ayant pour thème :

« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l' élu pour ses projets forêt - bois »,

Elle aura lieu le

**Mercredi 8 juillet de 9h00 à 17h00
Salle Polyvalente à Mezel**

En cas d'impossibilité, vous pouvez déléguer tout autre élu représentant la commune.

Je vous prie de nous retourner le bulletin réponse ci-joint.

Comptant sur votre présence je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président



Jean Claude MICHEL

Les modalités pratiques

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation :

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandée.

Elus des communes non adhérentes :

Une participation forfaitaire de 50 € est demandée. L'engagement à adhérer et régler la cotisation 2009, transmis au plus tard le jour de la formation dispense de la participation forfaitaire.

Pour tous les participants prenant part au repas :

Une participation forfaitaire de 17 € est facturée.

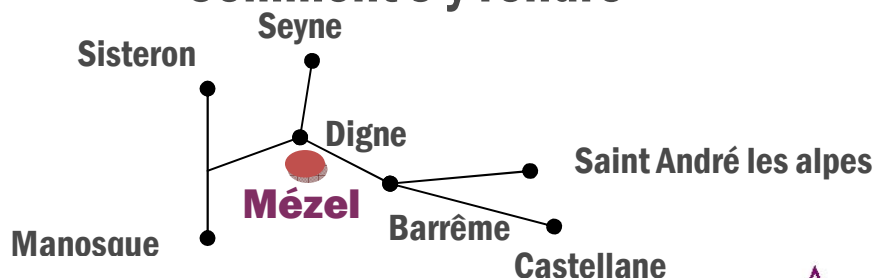
Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régit par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le lieu de rendez-vous

Salle Polyvalente, 04270 Mézel

Cette Salle se situe rue principale à gauche en arrivant de Digne au dessus du centre de secours et au dessous de la poste.

Comment s'y rendre



Votre interlocuteur

M. Pierre GAILLARD, joignable au 04 92 34 64 42



LES COMMUNES FORESTIERES des Alpes-de-Haute-Provence proposent aux élus

Une journée sur le thème

« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l'élu pour ses projets forêt – bois »

Propriétaires, aménageurs du territoire, gestionnaires de bâtiments publics et responsables de la sécurité :

Elu(e)s, la forêt vous concerne !

Quels sont mes missions et responsabilités en tant qu'élu ?
Quels sont mes partenaires et outils pour la conduite de mes projets forestiers ?

La forêt peut elle être une source d'économie et d'activité durable dans un territoire rural ?

Réponse le 8 juillet 2009.